



Délibérations du Comité syndical SMTC

**Séance du 28 juin 2018**

**OBJET** : RESEAU BUS - Express 3 - renfort de l'offre

Délibération n°

Rapporteur : Françoise GERBIER

## **PROJET**

Le rapporteur(e), Françoise GERBIER;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : RESEAU BUS** - Express 3 - renfort de l'offre

### Exposé des motifs

Le 13 avril 2017 le SMTC approuvait le schéma multimodal de mobilité du territoire Grand Sud de la Métropole Grenobloise, pour répondre aux enjeux suivants :

- Susciter des changements de comportement de mobilité pour les déplacements locaux et métropolitains,
- Prendre en compte les besoins de déplacement au-delà de la métropole,
- Mettre à niveau l'offre de transport collectif sur le territoire vizillois,
- Rendre plus attractif le temps de parcours en transports collectifs par rapport à la voiture, prioritairement sur deux liaisons :  
Territoire grand sud ↔ Territoire du Sud  
Territoire grand sud ↔ Grenoble
- Développer l'usage des modes actifs en s'appuyant notamment sur la richesse des espaces naturels et des paysages
- Soutenir le développement des usages partagés de la voiture (covoiturage, autopstop organisé)
- Assurer l'accès à la mobilité pour tous (notamment pour les populations non motorisées)

Il décidait de mettre en place :

- Des renforts d'offre sur les lignes de transport en commun avec un phasage sur les années 2017 et 2018,
- D'expérimenter des services pour développer l'usage de la voiture partagée,
- De réaliser les aménagements des points multimodaux « M »,
- Mandatait le président pour poursuivre le travail partenarial avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional sur la coordination des lignes urbaines et interurbaines et de l'offre TER.

Les premiers renforcements d'offre de transports ont été mis en œuvre le 4 septembre 2017. La deuxième partie des renforts sera mise en place en septembre 2018, avec les offres rapides et fortes sur les axes est et ouest du Grand sud.

Ces propositions de développement des lignes rapides et fortes ont été présentées en comités de déplacement Grand Sud du 12 avril et du 20 octobre 2017, et les renforts sur l'axe ouest ont été approuvés par délibération du 2 novembre 2017.

- Offre structurante sur l'axe est Vizille –Grenoble :

Pour développer l'offre structurante sur l'axe est Vizille-Grenoble, en raison du faible écart de temps de parcours entre le passage par autoroute et celui par Pont de Claix, il est proposé de mettre en œuvre une seule ligne forte et rapide. Ceci afin de répondre au besoin de mutualiser les fréquences et ainsi de renforcer l'attractivité de l'offre sur cet axe.

Il s'agit donc de s'appuyer sur le renforcement de l'offre de l'Express 3 pour développer la ligne forte sur l'axe Vizille-Jarrie-Grenoble.

L'express 3 est une ligne TransIsère organisée par le Département de l'Isère, par délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône Alpes, et exploitée dans le cadre d'une délégation de Service Public (DSP) jusqu'au 31 août 2022. Elle relie Vizille Chantefeuille à la gare de Grenoble.

Le SMTC souhaite un renfort de la ligne en période scolaire, portant la fréquence à 10 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses. Soit 12 courses supplémentaires (45 courses actuellement et 67 souhaitées en septembre 2018).

Il est proposé de mettre en œuvre ces renforts en septembre 2018, dans le cadre d'un accord avec le Conseil Départemental de l'Isère, sous forme d'une extension de la délégation de service public passée pour l'exploitation des lignes Express. Dans ce cadre une convention partenariale sera signée et intégrera la participation financière du SMTC aux renforts urbains mis en place entre Vizille et Grenoble.

Le coût des renforts de la ligne Express 3 est estimé à 400 000€.

Ce renfort de l'offre est en adéquation avec le budget estimé dans la délibération du 13 avril 2017 pour la mise en œuvre du schéma de mobilité Grand Sud :

|  |               |
|--|---------------|
| Total des dépenses mentionnées dans la délibération du 13/04/2017  | 1,2 million € |
| Septembre 2017 :<br>Première phase (Proximo 23 – Flexo 65 – Flexo 70 et Flexo 71)  | 520.000€      |
| Septembre 2018 :<br>A parc de matériel roulant de même type (sans changement d'énergie)<br>montant du renfort pour l'axe Est Vizille -Grenoble | 400.000€      |
| Septembre 2018 :<br>Chiffrage de la mise en œuvre d'une ligne rapide et d'une ligne forte sur l'axe Vif-Grenoble (sans changement d'énergie)   | 110.000€      |

Des discussions ont été ouvertes avec la Région Auvergne Rhône Alpes concernant la possibilité d'un transfert de la ligne Express 3. Dans le cas où le Conseil Régional et le Conseil Départemental s'orienteraient vers un détachement de cette ligne de la délégation de service public et un transfert, le SMTC serait prêt à intégrer cette ligne au réseau Tag, considérant son rôle structurant pour la desserte du secteur.

### **En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC**

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du SMTC du 22 avril 2013 portant sur le choix du délégataire des services publics de transports urbain,

Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative au schéma multimodal de la mobilité du territoire Grand Sud,

Vu la délibération du 2 novembre 2017 approuvant les renforts d'offre de transports en commun déployés sur l'axe Vif – Varcès –Grenoble

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- Sollicite le renfort d'offre de la ligne Express 3 à compter de septembre 2018,
- Décide de participer au financement des renforts de la ligne express 3 à hauteur de 400K€HT/an dans le cadre d'une convention à intervenir avec le Département de l'Isère,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Isère pour la mise en œuvre de ces renforts d'offre,
- Mandate le président pour poursuivre les discussions, dans le cas où le Conseil Régional et le Conseil Départemental s'orienteraient vers un éventuel transfert de la ligne Express 3 de la délégation de service public et un transfert au SMTC.

